



Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 05 octobre 2023

n° 23_10_01 :

Objet : CONVENTIONS D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DE LA COMMUNE DU GUE DE LONGROI - SECTEUR D'AUNEAU, EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « ENFANCE JEUNESSE » GERÉ PAR LES PEP28

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Absents excusés : 3

Date de la convocation : 29/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre, à 20h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Epéron, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :

Stéphane LEMOINE, Philippe AUFFRAY, François BELHOMME, Yves MARIE, Gérald COIN, Jean-Luc DUCERF, Daniel MORIN, Annie CAMUEL, Michel DARRIVERE, Eric SEGARD, Ann GRÖNBORG, Gérard WEYMEELS, Arnaud BREUIL,

Absents excusés :

Jean-Pierre RUAUT, Anne BRACCO, Jocelyne PETIT

Dans le cadre de son activité d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, La communauté de communes des Portes euréliennes utilise les locaux scolaires des écoles gérés par les communes.

Pour la commune du Gué de Longroi, l'utilisation des locaux scolaire porte sur l'activité périscolaire avant et après la classe, les mercredis ainsi que pendant certaines périodes de vacances scolaires.

Une convention d'utilisation reprenant les besoins de l'accueil de loisirs a été rédigée en collaboration étroite avec la commune, sur le modèle de convention déterminée par le Bureau communautaire du 25 mai 2023.

La convention prend effet au 1er septembre 2023. Elle est applicable aux années scolaires 2023-2024 (1er septembre 2023 au 31 août 2024) et peut s'étendre par tacite reconduction sur les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Les locaux suivants sont concernés :

Locaux mutualisés :

- Accès élémentaire 20m²
- Restaurant + zone sale + zone propre 153 m²
- Couloirs « dégagements 1 et 2 » 78 m²



- Dortoir 35 m²
- Bureau ALSH – salle photocopieuse et bibliothèque 26 m²
- Sanitaires (enfants – adultes) 84m²
- Couloir « dégagement 3 » 70m²
- Motricité 116m²

Locaux à usage exclusif de la CCPEIF :

- Périscolaire 35m²
- Classe maternelle n°1, 59m²

Le Bureau communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'utilisation de locaux scolaires entre la Communauté de Communes Portes Euréliennes d'Île-de-France et la commune du GUE DE LONGROI - Secteur d'Auneau, en délégation de service public « enfance Jeunesse » géré par les PEP28, comme annexée.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ladite convention avec la commune du GUE DE LONGROI.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE